



Paris, le samedi 18 février 2017

Ségolène Royal crée un bonus de 200 € pour l'achat de vélos à assistance électrique

Le développement de la mobilité propre est une priorité de Ségolène Royal.

Avec ce bonus « bonus vélo électrique » à 200 €, Ségolène Royal poursuit son action en 2017 pour promouvoir la mobilité durable.

Tout comme le bonus écologique pour les voitures et camionnettes (jusqu'à 10 000 € en 2017), le « bonus vélo » sera géré par l'Agence des services et de paiements (ASP). L'aide est réservée aux vélos à assistance électrique qui n'utilisent pas de batterie au plomb.

Un portail Internet dédié sera opérationnel dans les prochaines semaines pour que les bénéficiaires fassent leur demande.

Pour Ségolène Royal, « Ce dispositif vient compléter l'ensemble des mesures en faveur de la mobilité électrique :

- le maintien du bonus de 6 000 euros pour l'achat d'une voiture électrique, complété par une prime à la conversion de 4 000 euros en cas de mise au rebut d'un véhicule immatriculé avant le 1^{er} janvier 2006 ;
- l'extension de cette prime à la conversion aux véhicules utilitaires ;
- la mise en place d'un nouveau bonus pour les véhicules 2-3 roues motorisés »

Selon l'étude publiée par l'ADEME en septembre 2016 :

- les principaux bénéficiaires de l'aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique seront des actifs utilisant leur voiture pour se rendre au travail ;
- en effet, la distance moyenne parcourue par un vélo à assistance électrique est de 7,4 km contre 3,8 km pour un vélo traditionnel ;
- le report modal sur le vélo à assistance électrique depuis la voiture ou le deux-roues motorisé représente donc un enjeu important pour lutter contre la pollution de l'air ;
- les aides à l'achat de vélos à assistance ont tendance à favoriser l'économie locale de la filière, puisque que 80 %, des vélos sont achetés chez des revendeurs spécialisés.

Retrouvez le communiqué en ligne

www.developpement-durable.gouv.fr

@ecologiEnergie

Contact presse : 01 40 81 78 31